



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le **22 MARS 2021**

**RECEPISSE DE DECLARATION
REEXAMEN DE L'ELEVAGE IED**

**Réexamen des conditions d'exploitation
EARL DES TROIS TILLEULS**

**Le Préfet
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

INSTALLATIONS CLASSEES

N° DA : 2021-09

VU le code de l'environnement ;

VU la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED ;

VU l'instruction technique finalisée le 04 février 2021 par les services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Marne,

Madame la Directrice départementale des territoires de la Marne

DELIVRE RECEPISSE

à l'EARL DES TROIS TILLEULS

Ferme des petites Perthes

51300 CHATELRAOULD SAINT LOUVENT

de sa déclaration de réexamen de l'élevage IED.

Ces installations sont soumises à autorisation par arrêté préfectoral n° 2015-A-71-IC du 28 septembre 2015 et les prescriptions qui leur sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation initial modifié restent applicables.

Le présent acte sera remis au pétitionnaire et Monsieur le Maire de Chatelraould Saint Louvent en recevra une copie en vue de le communiquer sur place à tout requérant.

**Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale des territoires**

Catherine ROGY